



**Procès-verbal du conseil d'administration
du 21 novembre 2019**

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 à l'École française d'Extrême-Orient.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (13)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Diane BRAMI ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représentée par M. Pascal GOSELIN ;
- M. Philippe LEFEUVRE, représentant élu des membres de l'EFR ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma (procuration à M. Fabrice JESNÉ) ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Membres absents (1)

- Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Assistaient également à la séance :

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 2019-1 ;
4. Budget de l'exercice 2020 ;
5. Tarifs et barème de l'année 2020 ;
6. Admission en non-valeur ;
7. Contrôle interne budgétaire et comptable : actualisation de l'outil processus risques action ;
8. Biens : durée d'amortissement des biens et inscription à l'inventaire physique ;
9. Rapport annuel 2018 ;
10. Bilan social 2018 ;
11. Ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master inscrits dans une université française ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2020 ;
13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome, ayant pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2019, rend hommage à Catherine Virlovet, directrice de l'École française de Rome de septembre 2011 à août 2019, ainsi qu'aux équipes de l'EFR.

L'établissement a montré depuis ces dernières années sa capacité d'adaptation aux défis des transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche : renforcement de la formation doctorale, avec une dizaine d'ateliers doctoraux par an en moyenne ; diversification des supports d'accueil des chercheurs (chercheurs résidents, doctorants sous contrat...) ; accueil de programmes dotés de financements spécifiques (via l'ANR ou l'ERC). Il convient de prolonger et d'amplifier ces actions en maintenant un bon équilibre entre la fonction d'accueil et d'accompagnement de la recherche, d'une part, et des orientations de politique scientifique cohérentes, d'autre part. En effet, l'objectif est de maîtriser le volume des activités, malgré de très nombreuses sollicitations, tout en progressant sur les voies de l'internationalisation, de l'interdisciplinarité, de la recherche partenariale et des pratiques du numérique. Conformément au projet présenté lors de sa candidature, la directrice expose les cinq axes majeurs qu'elle a retenus pour orienter l'action scientifique :

- Poursuivre la construction du réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE) tout en consolidant les liens de recherche en Italie (en particulier en Italie du Nord, l'EFR étant relativement mieux implantée en Italie du Sud, notamment grâce au Centre Jean Bérard de Naples). Un institut d'études avancé (IEA) pourrait être mis en place avec plusieurs partenaires universitaires. La directrice de l'EFR indique qu'elle a rendez-vous prochainement avec Olivier Bouin, directeur du Réseau français des instituts d'études avancées, pour une première réunion sur ce projet ;

- Structurer les activités de formation à la recherche, du master au post-doctorat, pour une meilleure visibilité de l'offre de formation de l'établissement et sa plus large ouverture ;
- Développer les compétences dans le domaine du numérique, dans tous les secteurs de la vie de l'établissement ;
- Promouvoir des actions scientifiques transversales et transdisciplinaires, impliquant les trois sections scientifiques, et favoriser les réponses aux appels à projets, notamment européens, afin d'augmenter les ressources propres spécifiques ;
- Faire connaître l'École française de Rome au-delà du monde académique.

Au niveau du réseau des EFE, il conviendra d'encourager la mobilité des personnels des EFE entre services.

Le service informatique devra définir un schéma directeur du système d'information et une grille de services, de manière à s'adapter aux nouveaux besoins, de concert avec l'ingénieur du réseau des EFE chargé de la transition numérique. L'enveloppe prévue au budget 2020 sera réduite pour mieux l'abonder en 2021-2022 en fonction des décisions qui seront prises.

Pour ce qui concerne la formation, il conviendra de distinguer la formation continue des personnels de la formation scientifique.

Par ailleurs, en 2020, un nouvel appel à projet, « Impulsion », verra le jour. Il consistera en un soutien de l'EFR d'une durée de 12 à 18 mois au bénéfice de projets d'amorçage dont la finalité sera la soumission d'une demande de financement auprès des agences de moyens, pour des projets construits en étroite collaboration avec l'EFR. Ce soutien rendra possible une co-construction réelle et fructueuse entre les équipes de recherche et le personnel scientifique de l'EFR, établissement d'accueil. Les délais de préparation, dépôt et démarrage d'un projet s'étendant sur un an environ, il convient de lancer cet appel dès 2020. Les projets déposés et retenus qui en seront issus pourront ainsi s'intégrer dans la programmation quinquennale à venir.

En outre, le site de la Crypta Balbi, évacué en décembre 2018 pour des mesures de sécurité décidées sur le bâtiment attenant, reste dans une situation incertaine qui ne permet pas une réinstallation. Les travaux ont certes été achevés mais l'EFR ne dispose pas d'un interlocuteur stable au sein du Museo Nazionale Romano du fait de la vacance du poste de directeur.

Un personnel en service depuis plus de 47 ans prendra sa retraite fin décembre 2019, ce qui aura pour conséquence un autre type de gardiennage de l'immeuble de place Navone. Une société interviendra en relais du personnel d'accueil, le soir, la nuit et les week-ends. En effet, le départ de ce personnel impliquant le recrutement de plusieurs agents pour couvrir cet ample horaire, il a été fait appel, pour une gestion plus rationnelle, à une société externalisée. Cette solution est réversible et peut permettre éventuellement une embauche ultérieure si la solution en œuvre au 1^{er} janvier 2020 ne s'avère pas satisfaisante.

La directrice attire l'attention du conseil d'administration sur la vigilance à opérer en matière de sécurité sur un bâtiment qui accueille des personnes dans 36 chambres. Le responsable de la sécurité avait auparavant mis en évidence la nécessité d'une vigilance accrue. La société de gardiennage est la solution optimale : elle permet d'opérer une transition d'une simple présence à un véritable gardiennage.

3. Budget rectificatif 2019-1

Le budget initial voté pour l'année 2019 prévoyait 7 685 046€ en dépenses et 6 848 024€ en recettes, avec un déficit de 837 022€.

Le budget rectificatif permet de revoir les crédits ouverts en personnels et en investissement à la baisse.

Dépenses :

Les dépenses de personnel diminuent de 222 000€. Ceci s'explique par plusieurs raisons : d'une part, le statut des membres scientifiques (on constate une augmentation de personnels contractuels de droit public par rapport aux personnels fonctionnaires, ce qui a un impact important sur les cotisations dues par l'employeur) ; d'autre part, le départ d'un personnel prévu initialement en juillet 2019 qui aura finalement lieu au 31 décembre 2019 ; par conséquent le versement de l'indemnité de fin de contrat (*trattamento di fine rapporto*) accumulé tout au long de la carrière sera réalisé sur l'exercice 2020. Enfin, des crédits prévus pour des remplacements en congé maternité n'ont pas été utilisés entièrement.

Les dépenses d'investissement ont baissé de 247 467€ car les crédits qui avaient été ouverts pour les travaux au palais Farnèse n'ont finalement pas été consommés en 2019. Ils seront reportés sur les prochains exercices. En 2019, la participation de l'EFR s'est limitée au financement du marché de monitoring des fissures pour un montant de 47 000€. Ces travaux sont suivis par le service des travaux et bâtiments français en Italie.

En fonctionnement, on constate une diminution des crédits ouverts au budget initial 2019 pour les chercheurs résidents (40 000€) suite aux nouvelles modalités d'accueil de ces chercheurs à Rome. D'autres modifications sont à effectuer comme l'ouverture de 8 000€ pour les bourses Daniel Arasse qui s'ajoutent aux 150 mensualités de bourses déjà accordées par l'FR pour l'accueil des doctorants, l'augmentation des crédits de la section Antiquité (48 600€ en AE et 52 600€ en CP) du fait de nombreux financements externes (en particulier le fonds Arpamed), l'ajustement des crédits ouverts en AE pour le service informatique et l'ouverture de 18 000€ en AE et CP pour les publications du Centre Jean Bérard.

Recettes :

Parallèlement, la prévision de recettes est augmentée de 103 775€. Cette augmentation couvre de moindres recettes pour l'hébergement du fait de l'accueil gracieux pour les chercheurs résidents et des augmentations pour la subvention pour charge de service public (31 125€) et pour les financements extérieurs en soutien des activités de l'EFR (91 150 euros).

Ces modifications impactent le compte de résultat prévisionnel, qui devient bénéficiaire (180 720 euros). Une fois agrégé avec les opérations d'amortissement, de provisions et de reprise de financement, il aboutit à une capacité d'autofinancement de 405 720€. Sachant que les prévisions de dépenses d'investissement ont été ramenées à 364 071€, la capacité d'autofinancement couvre l'intégralité de celles-ci et permet d'abonder le fonds de roulement de 41 649€.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2019-1 à l'unanimité.

4. Budget de l'exercice 2020

L'agent comptable de l'EFR procède à la présentation du budget initial pour l'année 2020.

Le budget initial de 2020 se situe dans la continuité des budgets précédents tout en insérant quelques inflexions traduisant les orientations de politique générale voulues par la nouvelle directrice de l'EFR. Il s'agit de participer aux réseaux scientifiques en général et à la consolidation du réseau des écoles françaises à l'étranger en particulier (en pratique, l'EFR augmente sa

participation auprès de l'EFEO au titre du ResEFE). Par ailleurs, l'accent sera davantage porté sur les activités de formation par la poursuite d'organisation d'ateliers d'études doctorales ainsi que par l'élaboration d'un catalogue de formation ouvert à la communauté scientifique. Sur le numérique, la réflexion sera engagée en 2020 à travers l'élaboration d'un schéma directeur pluriannuel de développement du système d'information. Le budget 2020 tient finalement compte du nouvel appel à projets « Impulsion » pour un premier soutien, afin de favoriser le dépôt de projets à des offres de financement spécifiques en collaboration avec l'EFR.

La tableau 1 présente le tableau des emplois : un personnel ITRF supplémentaire est désormais à comptabiliser. Deux personnels de droit local ont aussi été stabilisés en contrats à durée indéterminée. Le plafond d'emploi est de 70 postes. Pour 2020, on décompte 68 équivalents temps pleins travaillés. Hors plafond d'emploi, 7 équivalents temps pleins travaillés sont financés hors subvention pour charge de service public, dont 5,5 pour le projet ERC PerformArt.

La tableau 2 récapitule les autorisations budgétaires. En dépenses, 7 423 363€ ont été prévus en autorisations d'engagement et 7 457 528€ en crédits de paiement. En recettes, on décompte 7 087 314€. Le solde budgétaire est donc déficitaire de 370 214€. Ce déficit est moindre que celui du budget 2019 alors même que le niveau des dépenses d'investissement reste élevé. De fait, cette variation résulte de deux facteurs : les dépenses de personnels ont baissé tandis que les recettes fléchées ont augmenté.

La tableau 3 récapitule les dépenses par destination et les recettes par origine.

En personnel : les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de l'EFR (4 891 900€), toutefois en baisse par rapport à l'année 2019 du fait des cotisations moins lourdes pour l'établissement (baisse de 54 000€) dues au statut des membres scientifiques recrutés (contractuels de droit public) et des majorations familiales en baisse. Il n'y aura pas de modifications notables en 2020 pour le personnel local ; l'année 2020 sera consacrée à la négociation du nouveau contrat collectif. D'éventuelles variations seront applicables au 1^{er} janvier 2021.

En fonctionnement, pour la bibliothèque, la baisse de 30 000€ correspond aux dépenses de désherbage engagées en 2019 et non reconduites en 2020. En diffusion des savoirs, les crédits ouverts (169 500€) couvriront les dépenses d'impression des ouvrages de l'EFR et du CJB ainsi que les activités de promotion de livres (7 000€). Pour la destination recherche, on constate une baisse des crédits ouverts principalement suite à une baisse des frais de déménagement des personnels scientifiques, à l'application des nouvelles modalités d'accueil des chercheurs résidents (suppression de l'indemnité de mobilité). On note toutefois une augmentation des crédits imputés au Fonds d'incitation à la recherche en raison de l'augmentation de la cotisation à l'APRE (Agence pour la promotion de la recherche européenne) ainsi que celle de la participation au service commun du réseau des EFE, de l'ouverture de crédits spécifiques pour la formation scientifique des membres (formation professionnalisante) ainsi que pour le projet « Impulsion ». Pour la formation (181 000 euros), les bourses bénéficieront de crédits à hauteur de 158 000 euros et ceux consacrés aux ateliers doctoraux 23 300€.

L'immobilier voit son poste de dépenses augmenter de manière substantielle (85 000 euros) pour garantir une présence continue dans les locaux de place Navone et donc un gardiennage de qualité. Les dépenses de maintenance, intégrant un nouveau contrat pour les réseaux de fluides de place Navone, devraient augmenter de 10 000€.

Pour le pilotage (communication, ressources humaines, support, informatique), on attribue des crédits de paiement pour un montant total de 464 228€ pour 2020. Le projet « archives orales » sera poursuivi.

En investissement, on prévoit 563 500€, dont 78 000 € consacrés aux travaux de rénovation du palais Farnèse, de concert avec l'ambassade et portant sur la rénovation du système de chauffage et le monitoring des fissures du palais. La principale dépense porte sur le remplacement des chaudières place Navone dont le coût est estimé à 150 000 €. Cinquante mille euros ont été prévus pour l'informatique, sachant que, dans l'attente de la rédaction d'un schéma pluriannuel de développement du système d'information, les achats ne porteront dans un premier temps que sur le seul remplacement des équipements défectueux. Pour la bibliothèque, un achat important de mobilier est prévu (tables pour la grande galerie), mais aussi pour le site de place Navone. La refonte complète du site des publications initialement prévue en 2019 sera effective en 2020 pour un montant de 12 000€. Enfin, divers travaux sont prévus (dont notamment le réaménagement de l'appartement situé au rez-de-chaussée du bâtiment de place Navone à la suite du départ à la retraite de son occupant et la mise en sécurité des mezzanines des salles de lecture de la bibliothèque).

Les recettes

Les recettes de l'EFR s'établissent à 7 087 314€. La subvention pour charge de service public s'élève à 6 300 713€. Les autres financements s'établissent à 52 000€ dont 15 000€ du CNRS et 20 000€ du Collège de France. Les recettes propres d'établissement à 502 700€, dont les droits d'inscription à la bibliothèque (17 500€), les ventes des publications (estimation 165 000€), les recettes de l'hébergement (153 500€), l'indemnité d'occupation du sol versée par le bar attenant au bâtiment de place Navone et le reversement par la Casa de Velázquez de la part du salaire du responsable des publications mis à disposition à mi-temps. En recettes fléchées, on décompte 231 401€ dont 200 000€ pour le projet ERC PerformArt, 21 701€ pour le projet ANR Processetti et 10 000 euros estimés pour le programme ANR Pscheet.

Tableau 4 : équilibre financier

Le solde budgétaire entre dépenses et recettes sur 2020 fait ressortir la part de prélèvement sur la trésorerie : il s'élève à 370 214€.

La situation patrimoniale

Le périmètre du compte de résultat prévisionnel intègre la totalité des charges et des produits de l'exercice, incluant entre autres les amortissements. Le compte de résultat prévisionnel présente une perte de 85 115€. Une fois corrigé des amortissements et reprises de financements, il se dégage une capacité d'autofinancement de 194 885€. Les investissements à l'EFR seront assurés pour partie par celle-ci et pour 368 615€ par prélèvement sur le fonds de roulement.

Ainsi, sur la base des prévisions de fin 2019 et de 2020, le fonds de roulement devrait s'élever au 31 décembre 2020 à 2 550 553€.

La directrice met en lumière la bonne situation financière de l'établissement qui permet de faire des investissements, et de présenter toutes les garanties pour accueillir des programmes européens.

Le président du conseil d'administration s'enquiert de la situation et des relations avec le diffuseur De Boccard. Le responsable des publications indique que les sommes dues au titre de l'année 2018 par De Boccard ont été récupérées. Toutefois, aucun versement n'a été fait pour les ventes réalisées depuis le 1^{er} janvier 2019. La directrice de l'EFR signale que De Boccard a été mis en demeure sur le dernier versement non perçu.

Philippe Levillain estime qu'il est temps de quitter De Boccard, dont les manquements aux délais de paiement sont récurrents.

Le responsable des publications indique qu'il s'était rapproché de Geodif mais le contrat en cours avec De Boccard et les termes pour le dénoncer limitent les possibilités d'action rapide.

Le représentant du ministère se félicite de la transmission avant l'élaboration du budget initial 2020 de la notification de subvention (début octobre 2019).

La directrice de l'EFR fait état au conseil d'administration d'un sujet sur lequel il conviendra de travailler : l'élaboration de contrats spécifiques en droit privé italien pour les chercheurs accueillis sur financements, qui dépassent l'année de validité, qui est le droit commun à ce jour dans la législation italienne.

Philippe Levillain interroge la directrice de l'EFR sur le statut du chercheur résident.

La directrice de l'EFR répond que cette catégorie de chercheurs accueillis à l'EFR correspond à celle de chercheurs confirmés. La sélection s'est opérée sur des profils qui apportent une contribution à la vie scientifique de l'établissement. Cette année, sur 4 chercheurs résidents accueillis, 3 profils sont étrangers.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative au budget initial de l'EFR pour l'année 2020.

5. Tarifs et barème de l'année 2020

Les tarifs et barèmes pour 2020 sont présentés au conseil d'administration. La gratuité des numérisations en bibliothèque est étendue aux chercheurs résidents (comme aux membres et boursiers), tout comme la remise de 15% ou 40% accordée sur les publications de l'EFR (comme aux boursiers).

Philippe Levillain demande pourquoi les chercheurs résidents disposent de la gratuité pour les chambres de la résidence. La directrice de l'EFR répond que l'établissement ne peut plus octroyer d'aide à la mobilité pour les chercheurs. Pour l'accueil de chercheurs, la facilitation réside en la gratuité du logement à Rome. Mais le dispositif est toutefois moins attractif.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et barèmes pour 2020.

6. Admission en non-valeur

L'agent comptable fait part d'un problème de recouvrement d'ouvrages vendus à la librairie « Grotta del Libro » pour un montant de près de 2 300€. Une action contentieuse a été menée avec une injonction de payer par le juge italien. Toutefois, le propriétaire de cette librairie étant décédé, il n'y a pas lieu de poursuivre plus avant ce contentieux au vu des montants en jeu.

Le conseil d'administration propose à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant de 2 300€.

7. Contrôle interne budgétaire et comptable : actualisation de l'outil processus risques action

L'agent comptable rappelle les objectifs du contrôle interne, qu'il soit budgétaire ou financier. A l'EFR le contrôle interne s'appuie sur l'outil processus risque action (OPRA) qui a fait l'objet d'une présentation au CA de novembre 2017. En raison du changement de logiciel fin 2018, celui-ci n'avait pu être alors mis à jour.

L'EFR se fixe deux objectifs prioritaires pour améliorer la qualité comptable et budgétaire :

- Un meilleur suivi des contrats de recherche sur recettes fléchées ;

- L'adéquation entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

8. Biens : durée d'amortissement des biens et inscription à l'inventaire physique

L'agent comptable de l'EFR souhaite revenir sur une délibération du 29 novembre 2005 en matière de durée d'amortissement des biens. Pour considérer un bien comme un investissement, la valeur unitaire est ramenée de 800€ HT à 500€ HT.

Par ailleurs, l'inscription des biens au répertoire physique sera désormais effectuée à compter du 1^{er} janvier 2020 dès lors que celui-ci a une valeur supérieure à 250€ et une durée d'utilisation de plus d'un an. Un logiciel ad hoc sera installé et la formation des personnels concernés par ce dossier sera à prévoir en 2020.

9. Rapport annuel 2018

La directrice de l'EFR souhaite désormais présenter le rapport annuel au conseil d'administration, ce qui n'était pas l'usage jusqu'alors. Elle présente le rapport d'activité de l'année 2018. Il est proposé que, désormais, cette présentation soit portée comme point à l'ordre du jour du conseil scientifique du mois de juin de l'année suivante. Le rapport annuel 2018 est signé par Catherine Virlovet, directrice en poste jusqu'au 31 août 2019. Il souligne la montée en puissance du réseau des EFE par la nomination en décembre 2018 de deux personnels constituant le service commun aux Écoles (chargé de communication et ingénieur transition numérique), la diversification des supports d'accueil et, au plan administratif, la signature du nouveau contrat collectif du personnel local. L'année 2018 a aussi vu la création d'un service de communication à l'EFR, l'adhésion de l'EFR à la Charte de déontologie des métiers de la recherche et la nomination d'un référent déontologie au sein de l'établissement.

On note par ailleurs une activité scientifique soutenue et, parallèlement, la continuation des activités de recherche propres aux directeurs des études, en dépit de leur lourde charge administrative de coordination des activités scientifiques au sein de l'établissement.

Pour la bibliothèque, les années 2018 et 2019 ont été des années de transformation importantes : désherbage, redéploiement des collections, aménagement d'une salle de convivialité pour les membres... Le responsable de la bibliothèque complète les propos en indiquant que le réaménagement de la bibliothèque a permis de redonner de la lisibilité aux collections. L'ancien bureau de la directrice sera cédé à la bibliothèque, et ainsi un espace dédié à la consultation des ressources électroniques et à la formation des chercheurs au numérique pourra trouver place au cœur de la bibliothèque.

Enfin, le Centre Jean Bérard a eu une activité soutenue, notamment autour des célébrations de son cinquantenaire, lancées en septembre 2017. Le service archéologique de l'EFR travaille avec le Centre Jean Bérard à la bonne intégration des compétences.

10. Bilan social 2018

Le bilan social 2018 a été présenté en comité technique le 11 juillet 2019 et au présent conseil d'administration. Pour le prochain bilan social, la tutelle conseille de mettre en valeur les fonctions plutôt que les corps.

11. Ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master inscrits dans une université française

La directrice de l'EFR soumet au conseil d'administration la possibilité, pour les étudiants de master inscrits dans une université française, d'accéder à la bibliothèque de l'EFR.

Une proposition pourra être faite dans un deuxième temps pour les étudiants inscrits en master dans d'autres universités. Dans cet intervalle, il conviendra de mesurer l'impact de cette première mesure, car la bibliothèque étant localisée aux côtés d'une ambassade, les conditions d'accès particulières impliquent de nombreux contrôles de sécurité. Il faut aussi tenir compte des importants travaux qui auront lieu au palais Farnèse dans le cadre de la rénovation des toitures et des façades (le 3^{ème} étage sera, de fait, partiellement fermé) à partir de 2021.

Le conseil d'administration adopte la proposition à l'unanimité.

12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2020

Le calendrier des trois réunions pour l'année 2020 est porté à connaissance du conseil d'administration. En novembre 2020, un nouveau conseil d'administration siègera.

13. Approbation des accords et conventions signées par la directrice, par délégation du conseil d'administration

Les conventions signées depuis le conseil d'administration du 19 juin 2019 sont présentées pour l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve les accords et conventions à l'unanimité.

14. Questions diverses

Une déclaration, jointe au présent procès-verbal, est lue par le représentant des membres. Elle exprime les fortes inquiétudes soulevées par la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires et contractuels de droit public au sein des Écoles françaises à l'étranger, récemment mise en chantier par la tutelle.

Fabrice Jesné, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'EFR, rejoint ces préoccupations. Le représentant du ministère indique qu'aucun scénario n'a été pour l'instant arrêté, qu'il s'agit, dans un souci de légalité, d'homogénéiser les pratiques, en s'appuyant sur le CNRS (également sous tutelle de ce ministère) comme référence. Il s'agit aussi de mettre à jour un texte datant de 1969. Les directeurs sont réunis le 3 décembre prochain à Paris pour discuter de ce sujet.

La séance est close à 17h15.

Déclaration des membres de l'École française de Rome au Conseil d'administration du 21 novembre 2019

Par la présente déclaration, faite au Conseil d'Administration du 21 novembre 2019, les membres de l'École française de Rome entendent témoigner de leurs inquiétudes et du sentiment d'injustice que suscitent les projets de transformation de leur statut indemnitaire et plus largement de celui des personnels métropolitains de leur institution.

Lors d'une réunion du 12 septembre 2019 auprès de leur ministère de tutelle, les directions du ResEFE ont eu connaissance d'un projet d'abaissement des Indemnités de résidence à l'étranger (IRE) dans le traitement des personnels scientifiques des écoles françaises à l'étranger, et d'un éventuel alignement de nos grilles indemnitaires sur celles du CNRS. Ce projet, ou tout autre projet qui irait dans cette direction, s'il devait être mis en œuvre, entraînerait, à notre sens, une dévalorisation du statut du personnel scientifique : dévalorisation statutaire, d'une part, parce qu'il prend mal en compte la diversité des fonctions des personnels scientifiques au sein des EFE ; dévalorisation financière, d'autre part, qui remettrait en cause l'un des arguments de l'attractivité internationale des EFE.

La transformation envisagée intensifierait une inégalité de traitement entre les personnels des institutions françaises à l'étranger, les grilles d'indemnités différenciées provoquant déjà, à ce jour, des inégalités de rémunération entre fonctionnaires à fonctions équivalentes ou diplômés équivalents selon qu'ils dépendent du MAE ou d'autres ministères. Elle révèle, en outre, une profonde incompréhension, de la part du ministère de tutelle, des activités et missions du personnel scientifique de l'EFR. En effet, le personnel scientifique de l'EFR n'est pas simplement « accueilli » à Rome mais participe à la vie de l'institution. Au-delà de recherches individuelles, ce personnel remplit des tâches d'administration et de diffusion de la recherche au bénéfice de l'institution tout autant qu'il exerce des fonctions de représentation. En effet, les membres ne sont pas seulement des chercheurs et des chercheuses mais aussi des hommes et des femmes vivant à l'étranger pour une période donnée. L'expatriation temporaire signifie des changements radicaux dans nos vies personnelles et professionnelles. Les IRE nous aident à contrebalancer ces coûts, en permettant de maintenir le contact avec les proches demeurés en France, de tenir des engagements financiers engagés avant l'expatriation, de refaire souche dans le pays d'accueil autant que de le découvrir. Enfin, la réduction drastique des IRE, voire leur suppression, signifierait un recul de l'attractivité de l'EFR et, partant, d'une des vitrines à l'étranger de l'excellence de la recherche française. Cette dernière n'évolue plus en vase-clos mais est soumise aux lois de la concurrence. Les post-doctorants et les chercheurs évoluent dans un marché international de haut niveau au sein duquel l'excellence ne se mesure pas seulement en termes de coûts (terrain de recherches à l'étranger) mais aussi de profits (attraction des talents et rayonnement de la recherche).

Nous espérons faire entendre ces inquiétudes et demandons que la présente déclaration soit inscrite au procès-verbal du conseil d'administration.